

Réunion du CTEP de l'INRA du 26 janvier 2018
Point « commande des tutelles sur le rapprochement INRA-IRSTEA »

Texte intervention de Marie-Bernadette ALBERT (SUD-Recherche-EPST, branche IRSTEAs), « expert »
invitée à la demande des élus SUD-Recherche-EPST au CTEP de l'INRA

Je remercie la direction et les représentants du personnel de l'INRA de donner l'opportunité à une représentante du personnel de l'IRSTEA de participer à leurs échanges sur la demande d'étude d'un rapprochement INRA-IRSTEA inscrite dans la feuille de route adressée le 9 août 2017 par le Premier Ministre au Ministre en charge de l'Agriculture (une demande similaire figure-t-elle dans la feuille de route adressée à la ministre en charge de la Recherche ? pour notre part nous n'avons pas connaissance de cette feuille de route).

Côté IRSTEAs nous savons bien – hélas – pourquoi ce serpent de mer d'un rapprochement INRA-IRSTEA resurgit aujourd'hui. L'IRSTEA, qui était déjà l'EPST ayant le plus faible taux de crédits de fonctionnement par rapport à sa masse salariale, a subi de plein fouet les politiques de réduction des dépenses publiques, sur son propre budget mais aussi sur les budgets de ses partenaires et principaux financeurs, pour la plupart publics (ONEMA/AFB, Agences de l'Eau, Ministère en charge de l'Environnement...) d'où proviennent 85 % de ses ressources propres. Le résultat c'est, année après année, une spirale de diminution drastique de l'emploi – variable d'ajustement du budget – entraînant une mise sous tension des agents dans les services d'appui comme dans les équipes de recherche, une réduction voire un abandon de pans de recherche. Bien que la qualité scientifique des travaux de l'IRSTEA ne soit aucunement mise en cause, bien que ses activités de recherche et d'expertise répondent à des enjeux sociétaux de plus en plus cruciaux et relèvent incontestablement de la sphère publique, les ministères de tutelle ont délibérément décidé de ne pas assumer leurs responsabilités vis-à-vis de l'Etablissement.

Ils ont confié la réalisation d'un « audit stratégique » à 4 inspecteurs généraux et ingénieurs généraux. Leur rapport, remis en février 2016 constatait ce que tout le monde savait déjà : « *l'effort global consenti par l'État pour le fonctionnement de l'organisme ne permet plus d'assurer durablement la poursuite de ses missions dans leur configuration actuelle* ». Mais il a eu le bon goût de ne pas proposer de scénario où l'État mettrait sa subvention à niveau et assumerait les charges structurelles de l'EPST IRSTEAs. Parmi les scénarios proposés, figurait celui de « l'adossement » de l'IRSTEA à l'INRA...

C'est manifestement ce type de scénario qui a été retenu par les tutelles et inscrit, sous le vocable de « rapprochement » entre l'INRA et l'IRSTEA, dans les lettres de mission des PDG des deux Instituts à la fin 2016. S'en est suivi un travail commun d'état des lieux des collaborations entre les deux instituts, mené au niveau des directions scientifiques, qui a débouché sur un rapport remis aux ministres de tutelle semble-t-il début décembre 2017. Nous ne comprenons pas que ce rapport n'ait pas encore été communiqué au personnel des deux instituts. Suite aux informations que vous nous avez données, Monsieur le Président, nous attendons ce rapport dès le lendemain de sa présentation aux ministères de tutelle le 6 février.

Les représentants du personnel de l'IRSTEA se sont exprimés sur le sujet, dans une [déclaration intersyndicale \(SUD-Recherche-EPST, FO, CGT\) liminaire au CA du 14 décembre 2017](#) intitulée « **« se rapprocher » ou « ne pas se rapprocher » de l'INRA, telle ne doit pas être la question !** » dont je vous invite à prendre connaissance (voir document papier distribué).

En quoi un « rapprochement » avec l'INRA garantirait-il davantage la sauvegarde et le développement des activités de l'IRSTEA ? S'il s'agit d'un simple renforcement de collaboration scientifique, cela ne changera rien aux difficultés de l'IRSTEA : ce sera encore un leurre, une façon pour les tutelles de ne pas s'attaquer aux problèmes structurels. **S'il s'agit d'une fusion ne serait-ce**

pas une autre façon de liquider l'IRSTEA en confiant à l'INRA le soin de fermer les activités qui ne seraient pas dans ses missions et axes prioritaires ?

Le personnel de l'IRSTEA ne veut pas voir mourir ses activités à petit feu à l'IRSTEA ni les voir disparaître dans le cadre d'une restructuration liée à une fusion avec l'INRA.

Les organisations syndicales de l'IRSTEA récusent la question telle qu'elle est posée (« rapprochement » entre l'INRA et l'IRSTEA) et elles récusent la méthode : ce n'est pas par des tractations bilatérales – et confidentielles - entre les deux directions de l'INRA et de l'IRSTEA que le problème à résoudre (l'avenir des personnels de l'IRSTEA et de leurs activités) doit être traité.

Les ministères concernés par les domaines d'activité de l'IRSTEA (Recherche, Agriculture, Environnement) ne sauraient se dérober : c'est à eux qu'il appartient de résoudre les problèmes de financement des activités de l'IRSTEA et en particulier de combler le différentiel de la dotation de soutien de base entre l'IRSTEA et celle des autres EPST...

J'ajoute que toute intégration d'équipes IRSTEA au sein de l'INRA ou d'un autre EPST qui se solderait par une dégradation – même minime - des crédits de soutien de base des équipes de l'EPST « d'accueil » ou par une surcharge de travail des personnels d'appui, ne pourrait conduire qu'au rejet et à l'échec !

Si une décision est prise au niveau de l'Etat de fermer l'IRSTEA en tant qu'EPST autonome, c'est une décision politique qui soulève des questions politiques : recomposition du paysage de la recherche publique, en particulier de la recherche en environnement - dispersée dans différents organismes -, garanties à apporter aux personnels, engagements budgétaires, révision de décrets organiques et statutaires... C'est donc au niveau ministériel et inter-ministériel - et non au niveau des directions d'EPST - que devrait être discuté avec les organisations syndicales le devenir des activités et des personnels de l'IRSTEA, que devrait être définies les conditions à respecter et les engagements de l'Etat ainsi que le cadre de réflexions à mettre en place sur les différents volets en jeu (humain, scientifique, budgétaire, organisationnel, réglementaire...).

Merci de votre écoute.